

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Lessive IBIZA Senteur Orientale
Type de produit : Détergent
Autres moyens d'identification : 773532

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Usage professionnel
Utilisation de la substance/mélange : Lessive liquide ultra concentrée, tous textiles

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Groupe RESO
Centre logistique de la gare
19270 USSAC - France
T 05.55.23.61.45 - F 05.55.23.79.36
info@resolog.fr - <http://www.groupe-reso.fr/>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Mélanges/Substances: SDS EU 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH)

Liquides inflammables Non classé
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 H318
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3 H412
Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP)

: Danger

Composants dangereux

: Undécanol, ramifié et linéaire, éthoxylé; Lauryl sulfate de sodium; Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl); Sodium alkyl benzene sulphonate

Mentions de danger (CLP)

: H315 - Provoque une irritation cutanée.
H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP)

: P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, des gants de protection, des vêtements de protection.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/....
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Lessive IBIZA Senteur Orientale

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Phrases EUH

: EUH208 - Contient Hexyl cinnamal(101-86-0), TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES(54464-57-2), 1,2 benzisothiazol-3(2H)-one(2634-33-5). Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non déterminé.

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Undécanol, ramifié et linéaire, éthoxylé	(N° CAS) 127036-24-2 (N° CE) 603-182-5 (N° REACH) Polymer	5 - 15	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
Sodium alkyl benzene sulphonate	(N° CAS) 68411-30-3 (N° CE) 270-115-0 (N° REACH) 01-2119489428-22	1 - 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)	(N° CAS) 68155-07-7 (N° CE) 931-329-6 (N° REACH) 01-2119490100-53	1 - 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411
Lauryl sulfate de sodium	(N° CAS) 85586-07-8 (N° CE) 287-809-4 (N° REACH) 01-2119489464-26	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES	(N° CAS) 54464-57-2 (N° CE) 259-174-3	0,1 - 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 1, H410
Hexyl cinnamal	(N° CAS) 101-86-0 (N° CE) 202-983-3	0,1 - 1	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
1,2 benzisothiazol-3(2H)-one	(N° CAS) 2634-33-5 (N° CE) 220-120-9 (N° Index) 613-088-00-6	< 0,1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Lauryl sulfate de sodium	(N° CAS) 85586-07-8 (N° CE) 287-809-4 (N° REACH) 01-2119489464-26	(10 =<C < 20) Eye Irrit. 2, H319 (C >= 20) Eye Dam. 1, H318
1,2 benzisothiazol-3(2H)-one	(N° CAS) 2634-33-5 (N° CE) 220-120-9 (N° Index) 613-088-00-6	(C >= 0,05) Skin Sens. 1, H317

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. D'une manière générale, en cas doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin si une indisposition se développe.
Premiers soins après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Laver immédiatement à l'eau abondante (pendant au moins 20 minutes), y compris sous les paupières. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
Premiers soins après ingestion	: Cracher. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin si une indisposition se développe.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Lessive IBIZA Senteur Orientale

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de soins médicaux immédiats ou de traitements particuliers identifiés.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
Agents d'extinction non appropriés : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aucuns dans des conditions normales d'utilisation.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Ne pas respirer les fumées d'incendie ou les vapeurs de décomposition.
Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Evacuer la zone. Baliser la zone d'épandage et en interdire l'accès aux personnes non autorisées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection adéquat. Recueillir le produit répandu. Le produit répandu sur une surface dure peut présenter un risque important de glissades/chutes.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipeement de protection : Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipeement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 8. RUBRIQUE 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu.
Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
Produits incompatibles : Ne pas mélanger avec d'autres produits.
Température de stockage : 4 - 40 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Lessive IBIZA Senteur Orientale

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Équipement de protection individuelle:

Lunettes de sécurité. Gants. Vêtements de protection.

Vêtements de protection - sélection du matériau:
Utiliser un vêtement de protection résistant aux produits chimiques.
Protection des mains:
Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent)
Protection oculaire:
Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial
Protection de la peau et du corps:
Utiliser un vêtement de protection résistant aux produits chimiques.
Protection des voies respiratoires:
Aucune protection spéciale n'est requise si l'on maintient une ventilation suffisante.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Contrôle de l'exposition de l'environnement:

En vertu de la législation communautaire sur la protection environnementale, il est recommandé d'éviter tout déversement du produit mais aussi de son emballage dans l'environnement. Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: rose clair.
Odeur	: parfumée.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 11 +/- 0.5
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: <= 4 °C
Point d'ébullition	: >= 100 °C
Point d'éclair	: > 60 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,02 +/- 0,01
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Le produit n'est pas comburant.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

Lessive IBIZA Senteur Orientale

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage. Voir Rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes dans des conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Voir Rubrique 7. Manipulation et stockage.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO₂).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Undécanol, ramifié et linéaire, éthoxylé (127036-24-2)

DL50 orale rat > 300 - 2000 mg/kg

DL50 cutanée rat > 2000 mg/kg

Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl) (68155-07-7)

DL50 orale rat > 2000 mg/kg

DL50 cutanée lapin > 2000 mg/kg

Sodium alkyl benzene sulphonate (68411-30-3)

DL50 orale rat 1080 mg/kg

DL50 cutanée rat > 2000 mg/kg

Lauryl sulfate de sodium (85586-07-8)

DL50 orale rat > 2000 mg/kg

DL50 cutanée rat > 2000 mg/kg

Hexyl cinnamal (101-86-0)

DL50 orale rat 3100 mg/kg

DL50 cutanée lapin > 3000 mg/kg

CL50 inhalation rat (mg/l) > 5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

pH: 11 +/- 0.5

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux.

pH: 11 +/- 0.5

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Lessive IBIZA Senteur Orientale

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Undécanol, ramifié et linéaire, éthoxylé (127036-24-2)

CL50 poisson 1	> 10 - 100 mg/l
CE50 Daphnie 1	> 10 - 100 mg/l
NOEC (chronique)	> 1 - 10 mg/l

Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl) (68155-07-7)

CL50 poisson 1	2,4 mg/l OECD 203
CE50 Daphnie 1	3,2 mg/l OECD 202
LOEC (chronique)	0 mg/l
NOEC (aigu)	1 mg/l
NOEC chronique poisson	0,32 mg/l OECD 204 / OECD 215
NOEC chronique crustacé	0,07 mg/l OECD 211

Sodium alkyl benzene sulphonate (68411-30-3)

CL50 poisson 1	1,67 mg/l
CE50 Daphnie 1	3,5 mg/l
ErC50 (algues)	47,3 mg/l
NOEC chronique poisson	0,25 mg/l

Lauryl sulfate de sodium (85586-07-8)

CL50 poisson 1	3,6 mg/l
CE50 Daphnie 1	> 10 mg/l
NOEC (chronique)	1,8 mg/l

1,2 benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)

CE50 Daphnie 1	3,7 g/l
EC50 72h algae 1	0,37 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Lessive IBIZA Senteur Orientale

Persistance et dégradabilité	Les tensio-actifs contenus sont biodégradables.
------------------------------	---

Undécanol, ramifié et linéaire, éthoxylé (127036-24-2)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	> 60 % OCDE 301 B

Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl) (68155-07-7)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	> 70 % OECD 301 B

Sodium alkyl benzene sulphonate (68411-30-3)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	96 %

Lessive IBIZA Senteur Orientale

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Lauryl sulfate de sodium (85586-07-8)	
Persistence et dégradabilité	Facilement biodégradable.

1,2 benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)	
Persistence et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	100 % OECD 301B

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Undécanol, ramifié et linéaire, éthoxylé (127036-24-2)	
Potentiel de bioaccumulation	Non disponible.

Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl) (68155-07-7)	
Potentiel de bioaccumulation	non bioaccumulable.

Sodium alkyl benzene sulphonate (68411-30-3)	
Log Kow	3,2
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.

Lauryl sulfate de sodium (85586-07-8)	
Log Pow	<= -2,42
Potentiel de bioaccumulation	non bioaccumulable.

1,2 benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)	
Log Pow	1,3
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Lessive IBIZA Senteur Orientale	
Ecologie - sol	Le produit est miscible dans l'eau. Il peut être diffusé dans les réseaux d'eau.

Undécanol, ramifié et linéaire, éthoxylé (127036-24-2)	
Log Koc	3,63 - 4,05
Ecologie - sol	Faible mobilité (sol). Produit s'adsorbant dans les sols.

Sodium alkyl benzene sulphonate (68411-30-3)	
Log Koc	3,4
Ecologie - sol	Facilement biodégradable.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Lessive IBIZA Senteur Orientale	
Résultats de l'évaluation PBT	Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB

Composant	
Undécanol, ramifié et linéaire, éthoxylé (127036-24-2)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Sodium alkyl benzene sulphonate (68411-30-3)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes	: Pas d'informations complémentaires disponibles.
Indications complémentaires	: Éviter le rejet dans l'environnement.

Lessive IBIZA Senteur Orientale

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.
Méthodes de traitement des déchets	: Consulter le responsable des déchets compétent en matière d'évaluation et élimination conformément à l'Annexe 1 et l'Annexe 2 (Directive 2008/98/CE, Décret no 2011-828, Ordonnance no 2010-1579). Conformément aux codes 15 01 (2000/532/CE), au cas où l'emballage entrerait en contact avec le produit, il faudra procéder de la même façon qu'avec le propre produit, dans le cas contraire, il faudra le traiter comme un résidu non dangereux.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Législation communautaire: Directive 2008/98/CE, 2000/532/CE: Décision de la Commission du 3 mai 2000. Législation nationale: Décret no 2011-828, Ordonnance no 2010-1579, Article 256 de la loi n° 2010-788, Arrêté du 03 octobre 2012 publié au JORF du 06 novembre 2012, Décret N° 2012-602 du 30 avril 2012. Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières.
Indications complémentaires	: L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour ce produit. Vider complètement les emballages avant élimination.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: Non réglementé
N° ONU (IMDG)	: Non réglementé
N° ONU (IATA)	: Non réglementé
N° ONU (ADN)	: Non réglementé
N° ONU (RID)	: Non réglementé

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non réglementé
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non réglementé
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non réglementé
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non réglementé
Désignation officielle de transport (RID)	: Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

IMDG

IATA

ADN

RID

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: Non réglementé
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: Non réglementé
Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: Non réglementé
Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	: Non réglementé
Classe(s) de danger pour le transport (RID)	: Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: Non réglementé
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non réglementé
Groupe d'emballage (IATA)	: Non réglementé
Groupe d'emballage (ADN)	: Non réglementé
Groupe d'emballage (RID)	: Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Lessive IBIZA Senteur Orientale

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non déterminé.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Contient une substance de la liste candidate REACH à une concentration $\geq 0.1\%$ ou avec une limite spécifique plus basse: Disodium tetraborate, anhydrous (EC 215-540-4, CAS 1303-96-4)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Recommandations du CESIO

: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Fragrances allergisantes > 0,01%:	
Alpha-Isomethyl ionone CITRONELLOL GERANIOL Hexyl cinnamal	
Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:	
Composant	%
agents de surface non ioniques, agents de surface anioniques	5-15%
enzymes	
azurants optiques	
1,2 benzisothiazol-3(2H)-one	
parfums	
ALPHA-ISOMETHYL IONONE	
CITRONELLOL	
GERANIOL	
HEXYL CINNAMAL	

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données

: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations

: Attention, toutes ces informations concernent le produit concentré. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Lessive IBIZA Senteur Orientale

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient Hexyl cinnamal(101-86-0), TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES(54464-57-2), 1,2 benzisothiazol-3(2H)-one(2634-33-5). Peut produire une réaction allergique.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit